

PETIT PANIER

Saison 12
Du 1 Juillet 2016 au 30 Juin 2017 inclus
36 distributions x 15€

Pas de distribution de Mi Décembre à Mi Avril

Caroline et Djamel MEZIANE, agriculteurs à Jonquières St Vincent et

Nom Prénom

.....

Adresse

.....

.....

.....

Tél. Tél. portable

.....

E-mail

.....

S'engagent mutuellement, durant la période mentionnée ci-dessus, à récupérer un panier de légumes chaque semaine VENDREDI de 18 h à 19 h à la serre

Cet engagement répond aux conditions des AMAP qui mentionnent entre autre que :

- L'amapien paie à la signature du contrat,
- L'amapien s'engage à subir les aléas de la production,
- L'amapien doit s'investir dans les distributions,
- Le producteur s'engage à fournir des légumes issus de l'agriculture biologique.

Conditions de paiement :

- En une fois : 540 € par chèque encaissé début Juillet
- En cinq fois : 5 x 108€ par chèques encaissés début Juillet Septembre Novembre Avril et Juin
- En neuf fois : 9 x 60€ par chèques encaissés en début de chaque mois de distribution

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Djamel MEZIANE et datés du jour de la signature.

Le consommateur reconnaît avoir pris connaissance de la charte des AMAP affichée à la serre.

Fait en 1 exemplaire le2016

SIGNATURES...Producteur.....Amapien.....